

que tout ce qu'avait tenté la chambre basse demeura en suspens. Le conseil donnait pour raison de son refus que les dépenses pour fins d'éducation avaient déjà atteint en sept ans la somme de \$600,000, et que la subvention annuelle proposée n'était rien moins que de cent soixante mille dollars ; les deux chambres étaient d'accord à reconnaître que la population avait été loin de répondre par son initiative privée à tout ce que lui promettait une aussi généreuse allocation, et, quant au conseil en lui-même, il s'élevait contre le contrôle exclusif des deniers scolaires exercé par la chambre d'assemblée. Ce monopole lui paraissait abusif et dangereux en ce qu'il pouvait servir à des fins politiques, au lieu d'être strictement limité à sa destination véritable.

Les troubles qui suivirent et l'insurrection de 1837 interrompirent tout progrès nouveau dans l'éducation publique ; mais en 1838, lord Durham fit instituer une enquête sur l'état où elle se trouvait et sur les causes qui en avaient si obstinément retardé le développement. Lui-même, lord Durham, ne dédaigna point d'examiner et de se prononcer personnellement ; il résulte de son propre rapport que le manque d'éducation à la campagne était absolu, qu'on n'avait jamais pris de mesures pour enseigner même élémentairement, et que la population en général ne savait ni lire ni écrire. Donc, dans l'espace de quarante-cinq ans, presque un demi-siècle, malgré les actes du parlement, malgré les subventions, malgré tous les genres de tentatives, l'éducation publique n'avait pas fait un pas, et en était encore au point où l'avait trouvé le duc de Larocheoucauld.

Ce qui fait l'éducation d'un peuple, ce ne sont pas les sommes qu'on y consacre, mais c'est le genre, c'est la valeur de cette éducation. Que signifient tous les chiffres du monde quand le résultat est zéro ? On avait dépensé six cent mille dollars pour arriver à ne pouvoir trouver un seul instituteur capable d'enseigner les deux langues, anglaise et française, et pour que la population, presque toute entière, n'eût pas même appris l'alphabet. D'où cela provenait-il donc ? De l'absence d'une éducation préalable qui eût fait comprendre au peuple la nécessité de savoir. Un bien qu'on n'apprécie pas ne peut produire de fruits ; les canadiens n'avaient jamais été formés à croire que l'instruction fût une chose même utile ! l'autorité pour eux remplaçait et résumait tout ; ils n'avaient jamais vécu que sous un régime absolu, ennemi naturel de tout développement de l'esprit ; pour le peuple canadien, être instruit était un privilège extraordinaire réservé à des élus providentiels ; il n'aurait jamais cru qu'on eût le droit de savoir quelque chose, à moins d'être un prêtre, un docteur, un avocat ou un notaire, il n'en voyait pas l'utilité pour conduire ses bœufs et semer ses patates, et il s'en remettait tranquillement du soin de le guider à ses pasteurs, seuls juges de tout ce qui lui convenait, et à quelques hommes dont il prenait les conseils. L'Angleterre lui avait bien donné le régime représentatif, mais c'était pour lui un système vide, absolument comme l'est aujourd'hui le système de l'éducation. On ne peut pas plus faire acte de citoyen, sous un gouvernement constitutionnel, quand on ne sait pas lire, qu'on ne peut recevoir une éducation sérieuse, quand cette éducation n'est pas libre, quand elle est moralement assujettie à une autorité qui la limite dans tous les sens, lui souffle l'esprit qui lui convient et ne la dirige que vers un but qui réponde à ses vues.

Le vote, qui est le premier acte du citoyen sous les constitutions anglaise et américaine, qui est l'acte essentiel, celui qui décide de tout, ne peut être conscient, ne peut avoir de signification ni de résultat que si celui qui l'exerce connaît les institutions de son pays, leur histoire générale et leur portée, en même temps qu'il est éclairé par la presse de son temps. Or, jusqu'aujourd'hui, le système représentatif a été pour le Bas-Canada comme une boîte de mathématiques entre les mains d'un enfant ; il a pris l'instrument et il s'est blessé avec, il s'est blessé à tous les membres, de même que le système d'éducation qu'il a subi n'a eu d'autre résultat que de vicier, de fausser son esprit, et d'appesantir encore sur sa tête la tutelle de l'autorité au lieu de l'affranchir et d'ouvrir largement devant ses yeux la voie du progrès moderne.

En 1840 eût lieu l'union des deux provinces, et, dès l'année suivante, le premier parlement assemblé sous ce nouveau régime porta immédiatement son attention à la question de l'éducation. On fit un acte pour l'établissement d'écoles élémentaires dans les deux provinces, et l'on nomma un surintendant qui avait sous sa direction deux délégués, un dans le Haut et l'autre dans le Bas-Canada ; puis, un crédit de cent mille dollars fut ouvert à chaque province pour les frais de l'instruction publique.

Cette même année, les frères de la Doctrine Chrétienne s'introduisaient à Québec, et M. le docteur Meilleur, ex-député à l'Assemblée Législative, était placé à la tête du département de l'éducation dans le Bas-Canada. Quatre ans plus tard, en 1846, la fonction de surintendant-général était abolie, et il n'y avait plus qu'un surintendant assigné à chaque province séparément ; le Haut-Canada avait vu réussir le principe de la taxe locale pour le maintien des écoles, à la place des contributions volontaires, et l'on essaya de glisser le même principe dans la législation bas-canadienne, mais il rencontra de toutes parts une si forte opposition que l'on fut contraint de rendre la taxe purement facultative et de conserver le système des contributions volontaires.

Il y a des mots qui épouvantent tout particulièrement certains peuples, et qui servent d'arguments décisifs dans les luttes de la politique. En France le mot terrible a été jusqu'aujourd'hui le *spectre rouge*, et c'est grâce à cet épouvantail que les partis monarchiques ont si longtemps réussi à rendre la république impossible. En Canada, le mot qui jette l'épouvante dans les esprits est celui de *taxe directe*. Quand on prononce ce mot là, l'habitant se sauve ou il jette des cris de terreur à faire frémir la nature. Il se laisse benoîtement tondre de toutes les façons, mais le nom de l'instrument l'épouvante. Quand cela s'appelle cotisation d'église, dime, cent pour cent pour le marchand de campagne, il se prête volontiers ; cela n'est pas une taxe évidemment ; mais allez donc prononcer ce mot formidable "direct," aussitôt tout un comté bondit. Il n'y a pas de démonstration, pas de raisonnement, pas d'évidence qui tienne contre ce mot là ; on a réussi en France à faire reculer passablement le spectre rouge au moyen d'une alliance ingénieuse de mots ; ainsi, l'on a imaginé la "république conservatrice" ; c'était de belle invention ; mais le mot qui, au Canada, fera reculer *Direct* est encore à trouver.

(A continuer.)